



- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS
- LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

Code : **LXBEL113**
Durée : **6 heures**
Dernière mise à jour : **01/08/2025**

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ : FAIRE FACE AVEC LES OUTILS JURIDIQUES DU DROIT DES PROCÉDURES PRÉVENTIVES ET COLLECTIVES

Direction scientifique

Pierre-Michel Le Corre, Professeur à l'Université Côte d'Azur, Directeur du Master 2 Administration et liquidation des entreprises en difficulté de la Faculté de droit de Nice, Membre CERDP (EA 1201)
Et Philippe Berteaux, Avocat associé, Marvell Avocats

Notions et questions abordées

Le droit met à la disposition des entreprises qui rencontrent des difficultés financières un panel de mécanismes ayant pour objectif premier le maintien de l'activité et de l'emploi.

Afin d'éviter l'ouverture d'une procédure collective qui entraîne d'importantes contraintes juridiques pour l'entreprise et ses créanciers, le législateur a mis en place des procédures préventives, le mandat *ad hoc* et la conciliation, moins corsetées. Leur objectif est la signature d'un accord avec les principaux créanciers. À côté, les procédures collectives, qui permettent un traitement judiciaire des difficultés, doivent être perçues comme l'outil judiciaire du sauvetage de l'entreprise. L'importance des difficultés rencontrées conditionnera alors le type de procédure collective qui sera ouverte : sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires. Quant au type de procédure ouverte, il déterminera les pouvoirs que le chef d'entreprise pourra ou non continuer à exercer.

Il est donc indispensable pour les chefs d'entreprises et leurs conseils d'appréhender l'ensemble des outils existant pour adopter la meilleure stratégie et accompagner l'entreprise en difficulté vers le sauvetage. Les enjeux sont ici fondamentaux car un chef d'entreprise négligeant risque de lourdes sanctions.

La formation « **Entreprises en difficulté : faire face avec les outils juridiques du droit des procédures préventives et collectives** » de Lexlearning donne aux chefs entreprises et à leurs conseils les clés pour opérer des choix, éviter les risques juridiques et accompagner au mieux l'entreprise vers une issue favorable.

Objectifs pédagogiques

- Connaître le fonctionnement des procédures amiables (mandat *ad hoc* et conciliation)
- Opter pour la procédure collective adaptée aux difficultés de l'entreprise
- Savoir identifier et éviter les risques liés à l'absence de déclaration de cessation des paiements
- Maîtriser la gestion d'une entreprise faisant l'objet d'une procédure collective
- Anticiper et éviter la remise en cause d'actes accomplis au mépris des règles de répartition des pouvoirs

Programme

Thème n° 1 - Faire face en amont aux difficultés : comment utiliser les procédures préventives ?

Thème n° 2 - Traiter judiciairement les difficultés : quelle procédure collective pour quelles difficultés ?

La sauvegarde : l'absence d'état de cessation des paiements
La sauvegarde : les difficultés que le débiteur n'est pas en mesure de surmonter
Le traitement judiciaire des entreprises en difficulté
Le critère de la liquidation judiciaire : le redressement impossible

Thème n° 3 - Gérer l'entreprise objet d'une procédure collective : comment sont répartis les pouvoirs entre le débiteur et les organes de la procédure ?

Gérer l'entreprise objet d'une procédure collective : comment sont répartis les pouvoirs entre le débiteur et les organes de la procédure ?
ETUDE : La gestion de l'entreprise durant la période d'observation
ETUDE : Les effets du prononcé de la liquidation judiciaire
Exercices pratiques

Modalités pédagogiques mobilisées

Formation en ligne abordable, au travers de différents supports, les entreprises en difficulté : tests de positionnement, vidéo capsule, tableaux récapitulatifs, schémas, activités pédagogiques interactives et quiz de validation des connaissances.

Prérequis

Aucun prérequis.

À qui s'adresse cette formation ?

Avocats, notaires, dirigeants d'entreprises, services juridiques d'entreprises, juges consulaires, élèves avocats, établissements de crédit

Formateurs

Michel Erb, président du tribunal de commerce de Belfort
Maître Vincent de Carrière, Mandataire judiciaire et **Marie-Laetitia Del Bano**, Collaboratrice, SAS Les MANDATAIRES
Myriam Cazajus, Docteur en droit, Juriste-consultant CRIDON Sud-Ouest, Membre de l'Association des juristes de la Défaillance économique
Philippe Berteaux, avocat associé, cabinet Marvell Avocats, Paris
Bastien Brignon, Maître de conférences HDR à l'Université d'Aix-Marseille, Membre du Centre de droit économique (EA 4224) et de l'Institut de droit des affaires (IDA), Directeur du Master professionnel Ingénierie des sociétés

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.